

## REUNION PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2007

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h10'.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je vous demande de bien vouloir prendre place, s'il vous plaît, nous avons une séance chargée et je vous rappelle que nous avons un vote en fin de séance et je souhaite que nous soyons suffisamment nombreux que pour désigner les membres du personnel. Je voudrais bien que l'on ne tarde pas. N'oubliez pas vos GSM s'il vous plaît, non plus, les mettre sous silencieux. Cela fait un peu école mais tant pis.

J'interroge les chefs de groupe pour les excuses.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M<sup>me</sup> FRENAY et Melle SEPULVEDA.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pas d'excusés.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M<sup>me</sup> REMACLE, M<sup>me</sup> la Présidente, pour les raisons que vous connaissez.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Oui, c'est aujourd'hui les obsèques de son époux. Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. ARIMONT est souffrant.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel)

**II.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel)

**III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Avant tout chose, je dois vous dire que l'on vous a remis un ordre du jour actualisé sur vos bancs pour que vous ayez plus facile à suivre avec les points complémentaires qui vous ont été envoyé par après. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2007.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2007).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Premier Secrétaire, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**IV.- Communication de M<sup>me</sup> la Présidente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Une petite communication à présent. La remise des cartons de vœux, enveloppes, timbres, vous seront remis après la séance à huis-clos à la sortie, dans le couloir, près de mon bureau. L'addenda n'est pas joint. Les modifications doivent encore y être apportées et je vous rappelle que si vous avez des modifications à donner, c'est vraiment le moment, c'est vraiment l'instant, vous les faites parvenir à M. MUSIQUE, ce sera très bien.

**V.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial et relative aux nouvelles règles imposées en matière d'inscription de l'enseignement secondaire.

Je donne la parole à M. Gérard GEORGES.

M. GEORGES (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, rassurez-vous, je ne vais pas, M<sup>me</sup> la Présidente, du haut de cette tribune, relire intégralement ma question relative à l'application d'un nouveau décret modifiant les conditions d'inscription en 1<sup>ère</sup> année du secondaire.

Avec le groupe socialiste du Conseil provincial, je suis particulièrement heureux d'avoir proposé cette question d'une brûlante actualité.

En effet, pas plus tard qu'hier soir, j'ai pu regarder intégralement les infos sur RTC-Liège et on y parlait précisément des inscriptions.

Ce reportage n'a pas été du tout pluraliste hélas.

Pourquoi ? Ce reportage était longuement et exclusivement axé sur deux établissements d'enseignement catholique.

Votre réponse, M. le Député devrait pouvoir compléter notre information concernant la réaction de l'Enseignement de la Province de Liège. J'ai dit, je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. GEORGES. Monsieur le Député, pour votre réponse.

M. André GILLES, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, vous m'interrogez, Monsieur Georges, sur les nouvelles règles imposées en matière d'inscription en première année de l'enseignement secondaire.

En préalable aux réponses que je vais vous apporter, je vous dirai que les nouvelles règles en matière d'inscriptions s'appliquent au 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire, donc à l'inscription des élèves en 1<sup>re</sup> année, mais aussi en 2<sup>e</sup> année.

Je vous dirai aussi que cette circulaire a fait l'objet d'une explication de la part de l'Inspection à l'intention de nos Directeurs du secondaire et que son application dans nos établissements ne devrait pas créer des difficultés. Car, disons-le clairement, on enregistre peu ou pas d'inscriptions dans nos écoles à la date du 30 novembre de l'année précédant la rentrée scolaire. Ce n'est hélas pas au niveau du 1<sup>er</sup> degré que l'essentiel de nos inscriptions se réalise dans la grande majorité de nos écoles.

Ces précisions étant apportées, je réponds maintenant à chacune de vos cinq questions.

1° Ce nouveau système a-t-il fait l'objet de dispositions particulières au sein de nos établissements ?

Tout à fait. A la demande de l'Inspection, nos écoles secondaires ouvriront leurs portes le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 9 à 12 heures pour informer les parents et prendre les éventuelles inscriptions au 1<sup>er</sup> degré. Une école organise cette rencontre le vendredi 30 novembre en soirée. Les Directions ont été invitées à prendre contact avec les autorités communales organisatrices d'un enseignement primaire pour les informer de cette activité.

2° A-t-on précisé, dans chaque établissement, le nombre de places disponibles ?

Ce n'est pas le cas, car nos écoles ont pour vocation d'accueillir tous les élèves et aucune instruction n'a été donnée pour limiter le nombre d'inscrits au 1<sup>er</sup> degré.

3° Nos établissements d'enseignement secondaire ont-ils signé des conventions avec des écoles primaires ?

Non, mais bien entendu des contacts verbaux sont pris avec des écoles primaires pour faire part, là où c'est utile, de notre dispositif d'ouverture aux inscriptions.

4° Ne devrait-on pas craindre l'initiative de certains parents qui inscriraient leur enfant dans plusieurs écoles à la fois ?

Rien n'empêche en effet les inscriptions multiples, le danger étant que certaines écoles comptent, pour constituer leurs groupes-classes, sur des élèves qui se désisteront au dernier moment. Mais, dans nos écoles, ce problème ne devrait pas se poser trop nombreusement.

5° Ce nouveau système peut-il faire perdre ou gagner des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année du secondaire par rapport aux années antérieures ?

Je pense que ces nouvelles règles seront sans influence sur le nombre d'inscrits dans nos 1<sup>ers</sup> degrés. S'ils connaissent l'année prochaine des variations positives - ou négatives -, il faudra, à mon avis, chercher les explications ailleurs que dans cette circulaire.

En espérant avoir répondu, Cher Gérard, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Chef de Groupe, Mon Cher Ami, à vos questions de manière claire et précise, en tout cas, je remercie l'honorable assistance pour l'attention que l'on a bien voulu porter à mes propos à réponse. Merci.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député-Président.

## **VI.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

### **Document 07-08/49 : Sociétés intercommunales à participation provinciale – 2<sup>ème</sup> assemblée générale – plan stratégique 2008-2010 – 2<sup>ème</sup> partie**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 07-08/49. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission (Affaires économiques et Intercommunales) en date du lundi 26 novembre 2007. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Murielle FRENAY, à nous en faire connaître les conclusions. M<sup>me</sup> FRENAY étant absente, la parole sera donnée à M<sup>me</sup> BLAISE.

M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, la première commission s'est réunie lundi à Jemeppe afin de procéder à l'examen des ordres du jour des Assemblées générales ainsi qu'à l'adoption des documents y afférents et des plans stratégiques 2008-2010 de chacune de ces 6 sociétés à participation provinciale, en présence d'un membre du comité directeur des 4 premières citées. Etant donné que TECTEO et SPI+ avaient déjà fait l'objet d'une présentation en Conseil la semaine dernière, M. le Président a immédiatement passé la parole au coordinateur général de la SLF, également directeur de la SLF-Finances. Celui-ci présente les principaux projets de la SLF, soit les expropriations du quartier des Guillemins (pour un montant de 9 millions 405 mille € fin 2007) et la valorisation des acquisitions immobilières faites dans le cadre du développement de Bierset (1147 acquisitions au total). Les prévisions budgétaires pour les trois prochaines années sont présentées, avec les recommandations de prudence d'usage concernant 2009 et 2010, étant donné l'évolution constante et parfois imprévisible de la situation. C'est encore plus vrai selon lui pour la SLF-Finances, puisque les demandes d'interlocuteurs potentiels ne peuvent être pressenties trois ans à l'avance. Des chiffres d'affaire avoisinant les 9 millions et demi sont cependant avancés pour les trois prochaines années.

Lors de la discussion générale, un commissaire se demande si une attention particulière est accordée par la SPI+ à la reconversion et réaffectation des sites sidérurgiques, après le départ d'Arcelor. M<sup>me</sup> la Directrice générale de la SPI+ confirme que ce dossier est bien pris en compte, même s'il n'est pas spécifié en tant que tel dans le plan stratégique : d'une part au niveau du volet « animation économique » qui rejoint les priorités du plan Marshall, et d'autre part, au niveau du volet « restockage » pour les terrains. Des discussions sont ainsi en cours avec Arcelor et la Ville de Seraing et on peut déjà dire que les sites proches du centre seront principalement dévolus à une activité commerciale et à de l'habitat.

L'étude du degré de pollution des sols est encore en cours ; celle-ci déterminera l'affectation possible des sites et les montants qu'Arcelor devra déboursier pour leur assainissement. La Région wallonne s'est alors engagée à injecter un montant équivalent pour la valorisation et l'équipement de ces sites, mais l'opérateur n'est pas encore connu.

M<sup>me</sup> la Directrice précise également que ce principe n'est pas remis en cause par la prolongation de l'activité sidérurgique et l'incertitude quant à lui à spécifier que si l'opérateur immobilier n'est effectivement pas encore désigné, la SPI+ revendique clairement ce poste car la présence d'un seul opérateur incontesté sur la place de Liège est plus que souhaitable, dans un souci de cohérence en terme de contraintes urbanistiques.

La commission s'est effectivement prononcée par 11 voix pour et 4 abstentions sur ce rapport.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> BLAISE. Y-a-t-il des intervenants ? Monsieur CULOT ? Oui, vous demandez la parole ? Madame BLAISE, vous reviendrez aussi pour votre groupe. D'accord. Je vous donne la parole M. CULOT.

M. CULOT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, simplement quelques mots et sans vouloir répéter ce qui vient d'être dit dans le rapport, qui vient d'être présenté. Mon intervention s'axe bien évidemment sur le plan stratégique de la SPI+. On nous dit fréquemment que la SPI+ est le bras économique de la Province et c'est bien exact. Comme la SPI+ est le bras économique de la Province, il me semblait important lors de la présentation de ce plan stratégique de dire un tout petit mot, publiquement, au Conseil et peut-être bien à l'attention toute particulière de ceux et celles qui sont administrateurs de la SPI+ au sein du Conseil d'Administration.

Le plan stratégique porte bien évidemment des idées générales et des plans d'actions généraux quant au projet de la SPI+ dans les années à venir. Il est bien évidemment pas question de détailler tout ce que la SPI+ va pouvoir faire concrètement dans les différents villes et communes de notre Province, mais il me semble quand même qu'il y a certains grand projets sur lesquels on ne peut pas rester muet.

Ce grand bouleversement que notre Province s'apprête à connaître, c'est bien entendu l'avenir de la sidérurgie. L'avenir des installations d'Arcelor Mital dans notre Province, vous n'êtes pas sans savoir que Arcelor Mital a pris des nouvelles orientations, des nouvelles décisions pour l'avenir de ses installations en Province de Liège. Ces dernières orientations, il me semble qu'elles sont à la fois négatives et positives. Elles sont en tout cas négatives pour le froid, pourtant on s'attendait qu'elles soient positives et elles sont, je dirai, positives pour le chaud, alors que l'on s'attendait plutôt à ce que Arcelor Mital confirme les orientations négatives qui l'avait indiquées en 2003-2005.

Face à cela, je demande simplement à la SPI+ et à la Province dans son ensemble d'être vigilant sur deux points.

Le premier, c'est l'assainissement des sites industriels. On l'a dit dans le rapport donc je ne vais pas répéter. Il est tout à fait important de se dire qu'il y a notamment à Seraing, qu'il y a à Oupeye, qu'il y a dans

d'autres villes et communes, d'importants sites industriels qui sont actuellement utilisés par la sidérurgie et qui vont peut-être, ou peut-être plus, être libéré dans les années à venir. Il me semble dès lors particulièrement important. Tant la SPI+ que la Province suivent très attentivement les décisions d'Arcelor Mital et qu'il y ait avec ce groupe des contacts extrêmement rapprochés afin que le plus rapidement possible nous soyons informés des décisions d'Arcelor Mital pour les sites actuellement utilisés.

C'est évidemment important car dès que l'on saura avec certitude quels sites vont être libérés, il faudra assainir alors ces sites. Pour ce qui concerne l'assainissement de ces sites, je rappelle – et cela a été dit tout à l'heure – il y a des accords qui ont été passés avec la Région wallonne en 2003-2005, je crois qu'il faudra que la Province s'inquiète très fortement du respect de ces accords. Actuellement, j'entends encore des voix discordantes quant à la question de savoir si les sommes promises par Arcelor Mital sont là ou ne sont pas là. Je crois donc qu'il faudra vraiment être attentif à cette question.

Le second et dernier élément sur lequel je demande à la Province d'être particulièrement attentive, c'est l'affectation des sites qui vont être libérés suite au départ peut-être d'Arcelor Mital de certains de ceux-ci.

Je sais bien que la Province n'a plus énormément – voire plus du tout – de compétences en matière d'aménagement du territoire mais il me semble qu'en tant qu'organe supra-communal, il revient à la Province, il revient à la SPI+ d'être vraiment le moteur de la concertation. Le moteur et, je dirai, le garant de la cohésion des décisions qui vont être prises pour l'aménagement du territoire dans les Villes et Communes. Il n'est pas tenable, à mon sens, de faire de l'habitat, du commerce et de l'industrie un peu partout dans notre Province. Il faut que l'on sache où on fait quoi, il faut que l'on sache les parties du territoire qui vont précisément être consacrées au développement d'activité économique et les autres parties du territoire qui sont consacrées aux commerces et à l'habitat.

La SPI+ a bien évidemment un rôle important en ce qui concerne l'assainissement des sites et la préparation des sites pour des activités économiques. En utilisant les moyens et les compétences de la SPI+, pour préparer des terrains en vue d'accueillir des nouvelles activités économiques, je crois que la SPI+ va devoir vraiment, très précisément, voire avec les acteurs communaux, voire avec les associations de redéploiement économique, comment faire en sorte que ces sites consacrés demain à de nouvelles activités économiques soient vraiment localisés à l'endroit le plus adéquat et non pas, je le répète, je ne peux pas concevoir que l'on fasse de l'habitat, des commerces à côté d'un haut-fourneau, à côté d'une usine qui pollue énormément. Il faut vraiment que des choix soient clairs. Il y a déjà de nombreuses associations qui travaillent en ce sens et bien, je pense, que la SPI+ et la Province de Liège sont là pour coordonner et pour assurer la cohésion des plans d'aménagement dont notre Province a vraiment besoin dans les prochaines années. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. CULOT. Madame BLAISE.

M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Madame la Présidente, c'était juste pour expliquer notre vote. Le groupe Ecolo s'abstiendra sur les plans stratégiques de la SLF et de la SLF-Finance et TECTEO, parce qu'à nos yeux le décret wallon n'a pas été respecté et notamment les comptes des trois dernières années ne sont pas joints. Egalement pour l'ALG où l'a aussi, le plan stratégique n'est pas encore le définitif puisque il y a encore un nouveau conseil d'administration qui est prévu avant l'assemblée générale. Donc, voilà, nous trouvons que c'est un peu prématuré.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur DRION ? Je vous en prie.

M. DRION (à la tribune).- Madame la Présidente, quelques mots au nom de mon groupe. Je suis inquiet et je ne me mets pas à la place du Président de la SPI+. Je suis inquiet d'entendre, à cette tribune, alors que l'on exerce, évidemment le cumul de mandats est parfois difficile à exercer, quand on exerce les fonctions de Vice-Président de la SPI+, entendre à cette tribune des projets finalement d'amendement au plan stratégique.

Ou nous avons un débat dans nos organes représentatifs où l'on fait évoluer les plans stratégiques, tel fut le cas dans l'une ou l'autre intercommunale, ou on ouvre le débat ici mais que l'on dépose ouvertement un amendement au projet de plan stratégique sur lequel on doit se prononcer. Je trouve que l'intervenant, M. CULOT, devrait déposer un amendement un peu structuré. Que l'on puisse savoir ce que l'on souhaite. Ou bien on souhaite que la SPI+ gère tout ce qui est le redéploiement économique de Liège. Je pense que philosophiquement parlant, on peut peut-être évoluer ensemble, progresser ensemble mais pas improviser un débat ou faire une sortie qui n'a pas lieu là où elle doit avoir lieu. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. Monsieur le Député-Président, vous vouliez intervenir ? Oui, on vous écoute.

M. André GILLES, Député-Président (de son banc).- Je ne comprends pas bien l'intervention d'aujourd'hui.(tumultes).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur CULOT, vous désirez revenir à la tribune ? Je vous en prie.

M. CULOT (de son banc).- Je veux dire que je n'ai aucun amendement à déposer. (tumultes).

M. DEFAYS (de son banc).- C'est encore mieux, alors !

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur le Député. Monsieur GEORGES, vous avez une communication à dire avant l'intervention de M. MESTREZ ? On vous écoute.

M. Gérard GEORGES (de son banc).- Madame la Présidente, de mon banc, respectant leur devoir de délicatesse, deux conseillers de mon groupe qui sont employés par les sociétés intercommunales TECTEO et ALG ne participeront ni aux discussions, ni aux votes relatifs à ces sociétés intercommunales.

Il s'agit de MM. LEMMENS, pour ALG TECTEO et YERNA pour ALG.

Merci de votre écoute.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. GERARD pour cette précision. J'invite M. MESTREZ à nous rejoindre à la tribune.

M. Julien MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Oui, M<sup>me</sup> la Présidente, je peux comprendre l'intervention des uns et des autres, M. DRION, dans la droite ligne d'une certaine déontologie, et je peux aussi comprendre que les conseillers qui siègent chez nous et en fonction des intérêts que les uns et des autres peuvent être amenés ou qui peuvent être motivés, mobilisés, les uns et les autres, soient aussi amenés à

se manifester et à poser un certain nombre de questions. Je trouve que personnellement on est là pour répondre.

Alors, M. CULOT, peut-être quand même préciser que c'est une chance pour notre région que pour une fois, une société qui a pollué ne m'est pas la clé sous le paillason en disant « je m'en vais même si je change de nom même si je suis toujours en bourse, même si je suis toujours une société leader dans mon domaine d'activité mais en disant je laisse les crasses aux autres ».

Il faut quand même reconnaître ceci. Que pour une fois, nous avons une société qui dit réduisant le périmètre de mes activités, j'assume et j'assainis. Ce n'est pas si fréquent et si ça avait été généralement le cas, nous aurions nettement moins de chancres, que l'autorité publique avec de l'argent public devrait aujourd'hui assainir.

Ceci étant, vous le savez, la société concernée a, en association avec la Région wallonne, créé ce que l'on appelle l'immobilière et l'immobilière est chargée à la fois de l'assainissement et apparemment, et l'a est la question, de la valorisation après assainissement.

Il est évident que l'évolution du chaud pose un certain nombre d'incertitudes, entraîne un certain nombre d'incertitudes au niveau de l'immobilière elle-même. Un certain nombre de choses sont acquises et ce qui est acquis, c'est que dans le schéma de requalification il est vrai que 75% du territoire à requalifier était affecté à des fonctions d'habitats et de commerces ou de services et non pas la fonction économique. Cela nous pose déjà un certain nombre de questions par rapport à ceux qui ont tendance à dire « il n'y a qu'à, Monsieur.... ». « Au lieu de faire des zonings, il n'y a qu'à requalifier les zones, les sites désaffectés dans les bassins industriels ». Non, ce n'est pas aussi simple.

Quand on commence à réaffecter les sites désaffectés, c'est clair que la fonction habitat, la fonction service, la fonction commerce, généralement, vu la localisation, prennent le pas sur l'activité économique et que déjà seuls quelques pourcents, un quart à peu près, de la zone était promise à l'activité économique.

Un certain nombre de cette partie qui était affectée à l'activité économique n'est pas remise en cause. On pense notamment à la partie LD ancienne qui est déjà affectée à la SPI+ et la partie LD nouvelle qui va être un développement qui est toujours, dont l'aménagement est toujours préconisé par la SPI+, c'est une partie à laquelle actuellement, à mon avis, il n'y a pas de questionnement quant à son devenir.

Mais sur votre raisonnement, Arcelor, la Région wallonne à travers l'immobilière se détermine sur la partie qui doit être réaffectée et il y a une inconnue là-dessus mais elle est pour vous, comme elle est pour nous, comme elle est pour la SPI. Après, il y a l'autre question, une fois que les sites auront été assainis, qui va les valoriser ? Et là, nous avons un certain nombre, je dirai un certain nombre d'interventions orales, d'un certain nombre de responsables qui disent « oui, on ne va pas être fou, on va pas le faire nous même ».

C'est bien évidemment la SPI qui les affectera au moment où ils auront été assainis. C'est en tout cas ce que la SPI revendique. Et pourquoi est-ce qu'elle le revendique ? C'est parce qu'il ne faudrait pas, sur le territoire de la Province de Liège, qu'il y ait d'une part un opérateur principal, la SPI+, qui a une vision durable de l'aménagement du territoire et qui dit le sol est un bien précieux. Il n'est pas illimité.

Donc, nos zones d'activité économique, il faut vraiment les réserver aux entreprises qui ne trouvent pas place ailleurs que là parce qu'elles sont polluantes, dérangeantes. Nous nous interdisons de vendre à des commerces, à des entreprises de service dont la place se trouve davantage dans la ville, dans la zone urbaine, plutôt qu'à la campagne, irriguant l'activité des PME, des entreprises, de la sandwicherie, du restaurant, de divers services qui sont déjà là. Limitant strictement la quantité de terrains vendus aux entreprises par rapport au projet, imposant des normes environnementales et qu'il y ait à côté un autre intervenant dont la préoccupation pourrait être de réaliser au plus vite l'investissement qui l'a consenti et dès que cela est vendu, on est content. Peu importe à qui on vend et peu importe dans quelle condition on vend.

Je ne dis pas que ce serait la volonté de l'immobilière, je dis, il y a un risque de concurrence, il y a un risque de vision décalée de l'aménagement du territoire par rapport au niveau de la Province de Liège et voilà pourquoi la SPI+ revendique une espèce de priorité dans l'aménagement des terrains à destination économique.

En ce qui concerne maintenant la réflexion à avoir sur l'aménagement des terrains situés sur Seraing, puisque cela vous motive aujourd'hui et demain par rapport aux inconnues, je crois quand même que le partenaire privilégié avec lequel nous collaborons c'est l'AREBS. C'est le premier partenaire qui est là sur place pour repenser l'aménagement. Donc, par rapport à votre intervention, je dis NON ce n'est pas la SPI+ qui est à la première manœuvre pour l'assainissement. Oui, la SPI+ aimerait bien être l'opérateur qui est à la manœuvre au niveau de la valorisation mais par rapport aux incertitudes qui sont manifestement en place aujourd'hui, c'est pas la SPI+ qui est le premier acteur, c'est plutôt l'AREBS qui est en charge de l'aménagement du territoire sur Seraing. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. MESTREZ. Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ? Non. Nous allons passer au vote.

J'avais prévu un vote global mais si j'ai bien compris vous souhaitez voter séparément. Pour le dossier de TECTEO.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le dossier Services – Promotion – Initiatives en Province de Liège – SPI+.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe CHD-CSP, le groupe MR, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Société de Leasing, de Financement et d'Economies d'Energie – Finances.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Société de leasing, de Financement et d'Economies d'Energie – SLF.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Centre Hospitalier Peltzer La Tourelle.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Association liégeoise du gaz – ALG.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

M<sup>m</sup>e la PRESIDENTE.- Je vous remercie.

**Document 07-08/50 : Cession à la Société intercommunale TECTEO des parts détenues par la Province au sein de la Société intercommunale ALG – Modifications statutaires de la Société intercommunale TECTEO**

(Voir rapport).

M<sup>m</sup>e LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/50. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission en date du lundi 19 novembre 2007. J'invite le rapporteur M. Fabian CULOT à nous en faire connaître les conclusions.

M. CULOT, rapporteur (à la tribune).- Mon texte sera objectif, je l'ai fait exprès pour le groupe CDH. Ils sont toujours heureux de m'entendre. Chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 26 novembre 2007, à l'IPES de Seraing, et a examiné le point relatif à la cession à la société intercommunale TECTEO des parts détenues par la Province au sein de la société intercommunale ALG.

L'exposé de ce point nous a été présenté par M<sup>me</sup> Carine HOUGARDY, représentante de la société TECTEO.

Pour mener à bien cette opération, il fallait, tout d'abord, procéder à la valorisation des parts détenues par la Province de Liège dans le capital de l'ALG, ce qui a été fait par la banque DEGROOF.

Actuellement, la Province de Liège détient 827.315 parts sociales de catégorie A, partiellement libérées, ainsi que 100.447 parts sociales de catégorie E, entièrement libérées, représentant ensemble 24,38 % du capital souscrit de l'ALG.

Le Collège provincial a toutefois décidé du maintien d'une participation de la Province de Liège à raison de 100 parts au sein de l'ALG, de sorte qu'il vous propose de n'apporter à TECTEO que 827.215 parts sociales des 827.315 parts sociales de catégorie A actuellement détenues par la Province.

Selon le rapport de la banque DEGROOF, TECTEO est actuellement valorisé à environ 1.590 milliard d'euros, tandis que l'ALG est valorisée à environ 680 millions d'euros.

Dès lors, le rapport d'échange entre parts de l'ALG et parts de TECTEO est de 0,7395 part sociale TECTEO pour une part sociale de l'intercommunale ALG.

Sur cette base, la Province de Liège recevra 294.451 parts sociales entièrement libérées de TECTEO (d'une valeur chacune de 49,58 euros) en rémunération de son apport de 927.662 parts sociales de l'ALG, qui correspondent à 398.176,6 parts sociales entièrement libérées, ainsi qu'une soulte théorique de 296,53 Euros.

Soulignons encore qu'il s'agit d'une opération financièrement blanche puisque les dividendes qui seront perçus par TECTEO grâce à sa participation dans l'ALG consécutivement à l'apport des parts sociales détenues par la Province seront intégralement ristournés à la Province de Liège par TECTEO.

Enfin, notons que cet apport nécessite la modification des statuts de TECTEO, modification pour laquelle notre assemblée doit également marquer son accord puisque la Province de Liège est membre associé de TECTEO.

Au terme de cette présentation, aucune question n'a été posée, hormis la demande d'un commissaire que les tableaux comptables actualisés soient communiqués aux membres de notre assemblée.

La première commission vous propose d'approuver ce point par 12 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. CULOT. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/51 : Modification n°5 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : Association Liégeoise du Gaz – ALG**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/51. Ce document a été soumis à l'examen du bureau de ce jour. J'invite le rapporteur, M. Marc FOCCROULLE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, le bureau provincial s'est réuni ce jour. Dans le droit fil du dossier que l'on vient de vous présenter donc de l'opération du transfert des parts de l'ALG en TECTEO pour apprécier les modifications, l'impact sur la représentation au niveau des administrateurs.

La Province avait 10 administrateurs en ALG sur les 19 resteront administrateurs mais représentants désormais TECTEO en ALG. La Province avec le nombre de parts qu'elle détient en trop conservera un administrateur. Pour cet administrateur, la clé d'hondt a été appliquée et c'est un représentant du PS, M<sup>me</sup> Yolande LAMBRIX, que nous vous proposons de désigner. Il y a eu un consensus sur cette proposition à notre bureau de tout à l'heure. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. FOCCROULLE. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions du bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/29 : Sociétés anonymes et autres – Rapport d'activités 2006**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/29. Ce document a été soumis à l'examen du bureau du conseil en date de ce jour. J'invite le rapporteur, M. Jean-Paul BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, plusieurs dossiers ont été soumis à ce bureau mais il n'y a pas eu de questions, ni de vote donc nous en avons pris connaissance.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. BASTIN. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir dans ce dossier ? Personne. Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 07-08/30 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Ferme provinciale de la Haye à Jevoumont-Theux » pour l'année 2006**

(Voir rapport).

**Document 07-08/31 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre herbager de promotion technique et économique », en abrégé « CHPTE », pour l'année 2006**

(Voir rapport).

**Document 07-08/32 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre maraîcher de Hesbaye », en abrégé « CMH », pour l'année 2006**

(Voir rapport).

**Document 07-08/33 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre interprofessionnel de la gestion en agriculture », en abrégé « CIGEST », pour l'année 2006**

(Voir rapport).

**Document 07-08/34 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « CEREALES PLUS », en abrégé « CEREALES+ », pour l'année 2006**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Les points 6,7,8,9 et 10 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième commission. Il s'agit des documents 07-08/30, 07-08/31, 07-08/32, 07-08/33 et 07-08/34. Ceux-ci ont été soumis à l'examen de cette commission en date du mardi 27 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. NIX, à nous en faire connaître les conclusions.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, notre deuxième commission s'est réunie ce mardi 27 novembre. Ayant à l'ordre du jour, les rapports d'évaluation relatifs aux contrats de gestion conclus entre la province de Liège et les différentes associations sans but lucratif, entre autre la ferme provinciale de la Haye à Jevoumont-Theux, le Centre Herbager de promotion technique et

économique, le Centre maraîcher de Hesbaye, le Centre interprofessionnel pour la gestion en agriculture et Céréales Plus, n° respectif 07-08/30,31,32,33 et 34.

Aucune remarque n'a été formulée, le résultat du vote est de 7 voix pour et 3 absentions. Merci de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Messieurs les Chefs de groupe, pouvons-nous également regrouper les votes. Il n'y a pas eu de remarque. Oui ? Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 07-08/35 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Office provincial des Métiers d'Art de Liège » en abrégé « OPMA », pour l'année 2006**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 07-08/35. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission en date du mardi 27 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> Chantal GARROY-GALERE, à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> GARROY-GALERE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, lors de sa réunion du mardi 27 novembre, votre troisième commission a examiné le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Office Provincial des Métiers d'art de Liège », en abrégé « OPMA » ASBL pour l'année 2006.

M. le Député en charge de la culture, ouvre la séance. Il met en évidence les trois missions essentielles de l'OPMA :

1. La première consiste en l'organisation d'expositions, rue des Croisiers, où les artisans d'art sont mis à l'honneur. On compte, en moyenne, 7 à 8 expositions par an. En ce moment a lieu l'exposition d'articles cadeaux.
2. Plus ponctuellement, l'OPMA s'atèle aussi à la promotion d'artisans lors de foires ou de salons en synergie avec l'Entente interprovinciale des Métiers d'Art de Wallonie. Citons le Salon wallon des Métiers d'Art de Wallonie ou le Week-End chez l'Artisan d'Art.
3. L'OPMA est également l'opérateur d'initiatives provinciales, par exemple, la Biennale de Design, des expositions sur l'art contemporain comme « Images Publiques », ou encore d'autres manifestations dans les jardins et parc du Château de Jehay.

Ces missions, l'OPMA les mène à bien en collaboration avec les services culturels provinciaux.

On passe ensuite au débat.

Un commissaire exprime son inquiétude quant à quelques manquements mis en évidence dans le rapport d'évaluation du Chef de Secteur et Directeur général, notamment un manque de clarté dans les comptes en ce qui concerne les charges et l'absence de vérificateurs aux comptes.

Pour ce qui est des charges, le Directeur général a pu obtenir des renseignements plus précis du Secrétaire et de la Trésorière.

L'absence de désignation de vérificateurs au compte, elle, est due à la période de passage d'une législature à la suivante, vu les élections d'octobre 2006. Il faut quand même savoir qu'une Assemblée générale a été réunie où chacun des membres faisait office de vérificateur aux comptes. Néanmoins, lors de l'Assemblée générale qui sera tenue prochainement, on procédera à la nomination de vérificateurs aux comptes.

Comme il n'y a plus de question ni de remarque, la Commission passe au vote. Le rapport d'évaluation est adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. GARROY. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/36 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Association pour la gestion du Château de Jehay », pour l'année 2006**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 07-08/36. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission en date du mardi 27 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. THEUNYNCK, à nous en faire connaître les conclusions.

M. THEUNYNCK, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, ce mardi 27 novembre, la commission culture s'est penchée sur le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Association de gestion du château de Jehay » pour l'année 2006.

Aucune questions ni remarques n'ont été exprimées et s'est donc par 10 voix pour, aucune contre, ni aucune abstention que la commission vous recommande d'approuver ce rapport d'évaluation. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/37 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Cinema Liège Accueil Province », en abrégé « CLAP », pour l'année 2006**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 07-08/37. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission. J'invite le rapporteur, M. Maurice DEMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DEMOLIN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la troisième commission, comme on vient de vous le dire, a examiné le rapport d'évaluation relatif à l'objet dont question. A l'exception d'une seule question portant sur l'avenir financier de l'ASBL, aucune question ni remarque n'a été émise.

En réponse à celle-ci, le Député rapporteur a signalé que la Province de Liège consentirait sans doute un effort supplémentaire mais qu'en outre, la Province de Luxembourg adhérent à l'ASBL, elle apportera également le même subside que la Province de Liège. Enfin, la Région wallonne, qui a réduit de 50% son intervention d'une année à l'autre, a été interpellée et nous espérons que sa décision finale sera positive. Ceci étant dit, la commission a accepté et a adopté ce projet de résolution.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. DEMOLIN. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons donc au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/52 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de véhicules à destination de services régionaux d'incendie**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 07-08/52. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 28 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, en ce mercredi 28 novembre 2007, votre septième commission a examiné le document 07-08/52 concernant l'acquisition de véhicules à destination des Services régionaux d'incendie.

Le Président de la commission a présenté un résumé du projet de résolution.

Aucune question n'ayant été posée, aucune remarque n'ayant été faite, votre commission a procédé au vote qui s'est soldé par 8 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/38 : Désignation d'un comptable des matières à l'ACP**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 07-08/38. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, notre septième commission s'est réunie ce mercredi 28 novembre 2007 pour désigner M<sup>me</sup> Gisèle LOUIS, en qualité de comptable des matières pour l'Administration Centrale Provinciale en remplacement de M<sup>me</sup> LECLERCQ déchargée de ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Il n'y a pas eu de remarque sur ce point. Néanmoins, un des commissaire Ecolo de la Commission expliqua les raisons de l'abstention à venir de son groupe par le souhait de voir valoriser financièrement les risques pécuniaire personnel que couraient à l'avenir M<sup>me</sup> LOUIS par la désignation dans cette nouvelle mission.

Le Député provincial Christophe LACROIX rappela qu'une personne venait d'être engagée pour la gestion des ressources humaines et que l'analyse de cette réflexion serait une de ses missions.

Notre commission s'est prononcée favorablement sur ce point, 9 voix pour et 4 abstentions ont sanctionné ce point. Notre commission approuve donc ce point et vous propose de désigner M<sup>me</sup> LOUIS en qualité de comptable des matières de l'Administration Centrale Provinciale. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 07-08/39 : Reconduction, pour 2008, du plan local pour l'emploi**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 07-08/39. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 28 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. Dominique DRION, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre septième réunion s'est donc réunie hier afin d'examiner ce dossier. Selon la bonne habitude, le Président de la septième commission résume le contenu, la teneur et la portée du dossier et un conseiller souhaite interroger le collègue provincial en hésitant quant à savoir si votre rapporteur doit rapporter la teneur desdites questions.

Néanmoins, vu l'intérêt général des questions posées, il m'est apparu opportun de vous en faire part.

Trois questions.

1. Je vous invite à prendre la page 1 du document où il est question de 36,5 points APE alors qu'en page 3, il est question de 36,5 emplois. N'y-a-t-il donc pas une discordance ? Cette question permet au collège provincial par la voie de son député de rappeler, avec l'aide de ses collaborateurs, qu'en réalité nous sommes dans le plan local pour l'emploi et il y a par emplois un point qui peut être affecté. Dès lors, 36,5 points égal 36,5 emplois bénéficiaires de ce point.

2. Toujours à la page 1 du document. Ne conviendrait-il pas de modifier la dénomination de certaines institutions telle que l'association liégeoise d'électricité devenue TECTEO. La réponse est simple, concomitance entre la gestion des dossiers. Il est évident que tout le monde adaptera demain le texte.
3. Les emplois en cause et ainsi subventionnés sont-ils nécessaires pour la Province. Dans la mesure où ils sont nécessaires, la Province ne devrait-elle pas intégrer ces emplois dans son cadre afin de stabiliser lesdits emplois et les rendre moins précaires. Réponse du député provincial, je cite « vous décrivez le paradis ».

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Cela dépend pour qui !

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- C'est rare, quand même, à la Province. Dans le budget, précise le député provincial, 64% des dépenses sont des dépenses de personnel hors enseignement. Devons-nous nous priver de subventions complémentaires, nous rappelle le député provincial ? Et de terminer son intervention et sa réponse en disant que la Province de Liège est le pouvoir public qui peut prétendre au plus haut taux de membres du personnel définitivement nommés. Voilà le rapport de cette excellente commission. Et par 9 voix pour et 4 abstentions, il vous est proposé d'adopter le projet de résolution. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 07-08/40 : Services provinciaux : Modifications à apporter au statut de pension du personnel provincial**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 07-08/40. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 28 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> Isabelle FRESON, à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> FRESON, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, le point qui nous concerne nous a été brièvement présenté par le Président de votre septième commission. Ce point n'ayant suscité aucune remarque, ni aucune question, votre septième commission vous propose d'adopter ce point par 9 voix pour et 4 abstentions. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> la Conseillère. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/41 : Services provinciaux : Amélioration du cours du ruisseau « Henri-Fontaine » n°04-121, rue Condroz, dans sa partie classée en 2ème catégorie, à Grand-Hallet, sur le territoire de la Ville de Hannut – Travaux supplémentaires**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : document 07-08/41. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission en date du mardi 27 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, en ce mardi 27 novembre 2007, votre huitième commission a examiné le document 07-08/41 concernant l'amélioration du cours du ruisseau « Henri-Fontaine ».

Le Député rapporteur nous rappelle que la Province gère et maintient quelques 1000 km de cours d'eau de deuxième catégorie en attendant que la Région wallonne reprenne ladite gestion.

C'est ainsi que le Collège provincial a procédé en date du 22 mars 2007 à l'attribution du marché sur base d'un cahier spécial des charges datant de 2003 lui-même basé sur un projet datant de 2002.

Lors des travaux qui sont actuellement en cours, il est apparu que certains événements imprévisibles nécessitent une augmentation des montants initialement prévus. L'augmentation dépassant le seuil des 10% du montant de l'adjudication, l'approbation des travaux supplémentaires est soumise au bon vouloir du Conseil provincial.

Les travaux supplémentaires concernent entre autres la stabilisation des berges du cours d'eau par la construction d'un mur en béton sur une longueur de 15 mètres, la pose d'une gaine pour câble à haute tension et le placement d'arceaux galvanisés entre la voirie et le cours d'eau.

Les travaux supplémentaires portent sur un montant total de 78.856,91 € TVAC. Ce montant est supporté pour un tiers par la commune de Hannut étant donné que ces travaux incluent une réfection de la voirie adjacente. La part provinciale est subventionnée à 60% par la Région wallonne.

Après avoir obtenu toutes ces explications de la part du député rapporteur et des directeurs de service présents, votre commission a procédé au vote qui s'est soldé par 7 voix pour et 6 abstentions. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/42 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 07-08/42. Ce dossier a été soumis à l'examen de la huitième commission en date du mardi 27 novembre 2007. Il n'a fait l'objet d'aucun commentaire, d'aucune remarque ni question.

Le Conseil a pris connaissance du document 07-08/42.

**Document 07-08/43 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la rénovation de l'installation de chauffage de l'Internat du Haut-Marêt à l'IPEA de La Reid**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 07-08/43. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission en date du mardi 27 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, c'est un point qui a amené certains rebondissements. Notre huitième commission s'est réunie ce mardi 28 novembre 2007 pour analyser le mode de passation et les conditions de marché pour la rénovation de l'installation du chauffage de l'Internat du Haut-Marêt à l'IPEA LA REID. Jusque là, un point qui est relativement classique. Néanmoins, après présentation par l'ingénieur architecte des grands axes du projet qui tenait essentiellement en quatre grandes lignes, à savoir :

- Remplacement de chaudières par deux chaudières de 160 W.
- Placement de panneaux solaires pour la production d'eau chaude.
- Remplacement des radiateurs.
- Traitements des eaux des douches en vue d'éviter l'apparition possible de bactéries (risque de légionellose).

Il fut aussi précisé que la Province a fait appel pour ce projet aux subsides Eurebat et aux primes Solterm. Le montant estimé des travaux est 217.155,84 € TVAC (6%). Plusieurs questions furent posées par les membres de la commission :

- La première question fut liée au risque d'apparition de bactéries et plus précisément sur la technique utilisée pour tuer les bactéries. Il fut répondu qu'il suffisait d'avoir une température suffisamment haute pour détruire les bactéries. Donc, la technique utilisée est simplement le chauffage de l'eau.
- Une question demandait s'il s'agissait bien de chaudières à condensation et quel était le principe utilisé pour les chaudières. Il fut répondu qu'il s'agissait d'un système de deux chaudières en parallèle dont une des deux était à condensation, l'objectif étant d'obtenir un rendement optimal toute l'année.
- Une remarque concerna la différence entre le texte et les propos de l'ingénieur-architecte par rapport au gain annuel escompté en gasoil. 10.000 à 12.000 l par an dans la note sur une consommation annuelle annoncée initialement 89.000 l. Vous avez reçu tous une note corrective sur vos bancs en précisant qu'en réalité il s'agissait de 45.000 l, soit une réduction de l'ordre de 20%. Ces chiffres furent confirmés par mail ce mercredi 28 novembre.
- Enfin, la dernière question concerna le principe des chaudières en série. Il fut demandé si un calcul avait été effectué pour la mise en série de trois, voire quatre chaudières afin d'avoir, peut-être, un rendement encore plus optimal que les deux chaudières de 160 W. On ne pu répondre en séance et une réponse fut promise par mail dans les meilleurs délais par le député provincial PIRE. Promesse tenue puisqu'un mail du cabinet nous est parvenu ce jeudi midi. La réponse est relativement simple, la pratique préconisée par certains concepteurs dans les années 80 et 90 qui visaient à multiplier le nombre de chaudières tente à disparaître suite aux améliorations apportées aux chaudières modernes. L'objectif recherché était alors de supprimer les temps d'arrêt des chaudières principalement pour réduire les pertes de chaleur vers l'ambiance ou vers l'extérieur via la cheminée. Je vous passerai le reste des considérations qui sont très techniques.

Notre commission approuva ce point par 8 voix pour et 6 abstentions. Je me dois quand même d'apporter deux compléments de réponse ici. La première, c'est que, vu l'heure de réception du mail c'est-à-dire midi, je vous informe quand même que tous les services provinciaux travaillent pour préparer le conseil, à commencer par le député lui-même, et vu que j'en ai pris moi-même connaissance ce midi, je vous informe que les ordinateurs que nous avons reçus en tout cas sont utilisés par certaines personnes. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. LEMMENS. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/44 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la réalisation d'un parking au Domaine de Wégimont**

(Voir rapport)

**Document 07-08/45 : Services provinciaux : Marchés de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour le renforcement de la structure de la toiture plate à l'entrepôt provincial d'ANS**

(Voir rapport)

**Document 07-08/46 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de regroupement des Centres PMS et PSE de Verviers, rue de la Station – Lot 1 : gros œuvre et parachèvements – Lot 2 : installations électriques**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 21 de l'ordre du jour : document 07-08/44, point 22 de l'ordre du jour : document 07-08/45, point 23 de l'ordre du jour : document 07-08/46. Ces documents ont été soumis à l'examen de la huitième commission en date du mardi 27 novembre 2007, laquelle commission a décidé de regrouper ces dossiers.

J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, en ce mardi 27 novembre 2007, votre huitième commission a examiné le document 07-08/44 concernant la réalisation d'un parking au Domaine de Wégimont.

Les directeurs de service nous expliquent que le parking est situé devant la piscine et principalement construit en dalles de béton gazonnés. Etant donné que le parking est en pente donnant sur un étang, certains commissaires s'inquiétaient de la pollution de l'étang par les eaux de pluie traversant le parking. Le directeur explique qu'une évacuation en bonne et due forme des eaux de pluie vers la canalisation de la route principale a été réalisée en bas du parking.

Un commissaire demande si on a tenu compte des accès pour les pompiers. Le directeur se veut rassurant et explique le parking est entourée de voiries qui permettent l'accès aisé des véhicules de secours.

En ce qui concerne la qualité des dalles utilisées, le député rapporteur nous explique que la Province a appris ses leçons de sa mésaventure de Harzée où – malheureusement – des dalles en polyéthylène ont été placées. Et le député de conclure que tout n'est pas bon mais en tout cas moins merdique.

Un commissaire demande si – vu le manque de précision dans le projet de résolution – les fonds pour ces travaux sont à prévoir dans le budget 2007 ou 2008. Le député répond que les services provinciaux travaillent vite, mais dans ce cas-ci, ce sera plutôt le budget extraordinaire 2008 qui sera impacté. Il insiste également sur le fait qu'il s'agit d'une démarche tout à fait normale.

Après avoir obtenu toutes ces explications de la part du député rapporteur et des directeurs de service présents, votre commission a procédé au vote qui s'est soldé par 8 voix pour et 6 abstentions.

Lors de cette même huitième commission, on a examiné le document 07-08/45 concernant l'entrepôt provincial d'Ans.

Le Député rapporteur nous explique que le bâtiment abrite des archives de la Province, des objets du Musée ainsi que des vêtements de l'Opéra.

Le directeur compétent ajoute que l'entrepôt des archives est chauffé alors que les autres parties du bâtiment ne le sont pas.

Le directeur nous informe du fait que cette adjudication ne concerne que la structure du toit, l'isolation faisant partie d'un autre lot. La structure du toit est en principe saine, mais présente une flèche importante d'un 1%. Les hourdis seront donc remplacés par une construction plus légère en tôle profilée.

Un commissaire pose la question s'il y a lieu d'équiper l'entrepôt d'un système de ventilation et le directeur de répondre que les volumes sont suffisamment grands pour éviter une condensation.

Le vote s'est soldé sur le même résultat c'est-à-dire 8 voix pour et 6 abstentions.

Dernier rapport, aujourd'hui, pour moi, lors de la huitième commission de ce mardi, nous avons examiné le document 07-08/46 concernant les centres PMS et PSE de Verviers.

Le député rapporteur explique l'historique du regroupement immobilier des différents centres PMS et PSE à Verviers.

Aucune question n'ayant été posée, aucune remarque n'ayant été faite (ce qui est une preuve de la bonne préparation du dossier par l'administration), votre commission a procédé au vote qui s'est soldé par 8 voix pour et 6 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Est-ce que nous pouvons globaliser les votes ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 07-08/47 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Fédération du Tourisme de la Province de Liège », en abrégé FTPL, pour l'année 2006**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 24 de l'ordre du jour : document 07-08/47. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième commission en date du mercredi 28 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. Jean STREEL, à nous en faire connaître les conclusions.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la dixième commission s'est réunie hier 28 novembre 2007 afin d'examiner le rapport d'évaluation au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Fédération du tourisme de la Province de Liège », pour l'année 2006. Ce rapport n'a pas suscité de remarque, ni de question. Il a été approuvé par 8 voix pour et 5 abstentions.

Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. STREEL. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/2008/009 : Amendement budgétaire 2008 n°9 – Proposition d'établir un plan de mobilité pour les élèves des établissements scolaires provinciaux. Montant : 1 Euro.**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 25 de l'ordre du jour : document 07-08/2008/009. Ce document a été soumis à l'examen conjoint des sixième commission et neuvième commission en date du lundi 26 novembre 2007.

Le dossier a été retiré en commission par l'auteur sur base des explications fournies par le Député provincial compétent quant aux initiatives prises en la matière et l'engagement pris de procéder annuellement à une évaluation de la mobilité aux abords des établissements scolaires provinciaux.

**Document 07-08/2008/012 : Amendement budgétaire 2008 n°12 : Proposition de fournir aux agents provinciaux se rendant au travail à vélo, un équipement comprenant : parka, casque et fontes à vélo avec, pourquoi pas, l'effigie de la Province de Liège. Montant 1 euro**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 26 de l'ordre du jour : document 07-08/2008/012. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième commission en date du lundi 26 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. André DENIS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre commission s'est réunie afin d'examiner le document 07-08/2008/012. Une commissaire argumente sa proposition en expliquant que ce type de matériel est fourni dans le secteur privé notamment aux employés de grandes surfaces.

Le député provincial compétent rappelle que la Province a déjà pris des dispositions pour favoriser les déplacements doux en accordant un défraiement de 21 cents par kilomètre. Le Député provincial ne voudrait pas non plus faire de discrimination envers le personnel utilisant d'autres moyens de transport.

Après la discussion, la proposition d'amendement est maintenue et rejetée par la commission par 10 voix contre et 2 abstentions.

Un petit commentaire personnel, si la proposition a été rejetée, elle a tout de même le mérite d'enrichir notre vocabulaire tout au moins pour certain d'entre nous du mot fontes à vélo. J'ai pris le dictionnaire Larousse pour voir ce que cela signifiait. Voici la définition : fontes : fourreau ou sacoche suspendue à l'arçon d'une selle et comprenant armes, munitions ou vives. Ce qui m'a entraîné évidemment à aller voir plus loin car le mot arçon ne m'était pas non plus familier. Arçon : armature de la selle formée de deux parties cintrées, le pommeau et le troussequin, reliées entre elles.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Evidemment qu'est-ce qu'un troussequin ?

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Evidemment, je suis allé voir ce que signifiait le troussequin. Le troussequin étant la partie supérieure d'une selle. Ce qui m'amène à la conclusion que l'amendement déposé par le groupe Ecolo était non seulement destiné à l'intention des agents provinciaux se rendant à vélo au travail mais aussi peut être à l'intention de ceux se rendant à leur travail à cheval.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

**Document 07-08/2008/015 : Amendement budgétaire 2008 n°15 – Proposition de l'inscription d'un article budgétaire sous le n°104/614000 libellé comme suit : « Compensation des émissions de CO2 des missions à l'étranger pour lesquelles l'avion est inévitable, sous forme d'une contribution équivalente à un projet de lutte contre le réchauffement climatique ». Montant : 1 euro.**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 27 de l'ordre du jour : document 07-08/2008/015. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième commission en date du lundi 26 novembre 2007.

J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Valérie BURLET à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> BURLET, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre neuvième commission réunie ce 26 novembre 2007 a examiné l'amendement budgétaire 2008/015.

La conseillère dépositaire de l'amendement présente et argumente sa proposition qui est d'inscrire un article budgétaire de 1 € pour compenser de manière volontaire les émissions de CO2 résultant de l'utilisation inévitable de l'avion comme moyen de transport lors des missions de la Province à l'étranger.

Concrètement, cette compensation consiste à payer un montant déterminé pour financer des projets permettant d'économiser une quantité de CO2 équivalente au CO2 émis, idéalement dans un pays en voie de développement. Ce système est surtout connu dans les pays anglo-saxo. Le calcul est défini par des associations agréées indépendantes.

Un mémoire a été réalisé en 2005 à l'ULB. Il compare les associations qui oeuvrent dans ce domaine et conclut que le mécanisme est méconnu en Belgique mais que le grand public y semble ouvert. Il suggère que les pouvoirs publics montrent l'exemple. Le Département fédéral de l'Environnement pratique cette compensation volontaire et d'autres départements fédéraux devraient suivre. La réflexion est également en cours à la Région wallonne.

En réponse, M. le Député informe la commission qu'il s'interrogeait dans un premier temps de la recevabilité de l'amendement : le niveau provincial est-il le niveau auquel cela doit se discuter ?

Après avoir entendu les arguments développés, il précise qu'un certain nombre de mesures sont déjà réalisées par la Province ou en cours de réalisation et qu'elles ne se limitent pas à ouvrir le tiroir caisse au bénéfice de l'une ou l'autre association. Il préfère se concentrer sur des mesures qui concernent directement les missions premières de la Province.

L'amendement soumis au vote a recueilli 2 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> BURLET. Qui souhaite intervenir ? Madame BLAISE ? Je vous en prie.

M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, je remercie M<sup>me</sup> la Conseillère pour cet excellent rapport. En fait, j'aimerais juste rajouter que j'aurais pu comprendre effectivement que la Province ne puisse donner suite dans l'immédiat à cet amendement pour des raisons budgétaires mais s'entendre dire que vu que les projets proposés dans le cadre de la compensation comme des fours solaires ou des petits ouvrages hydroélectriques étaient mis en œuvre dans les pays du sud et que cela c'était bien loin des préoccupations provinciales. Que M. le Député rapporteur préfère planter son petit arbre, dans son petit jardin, nous semble tout bonnement indécent face aux dix mille victimes du dernier cyclone au Bangladesh. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> la Conseillère. Une autre intervention ? Non. Oui, M<sup>me</sup> BURLET, vous désirez ajouter une petite précision. Je vous en prie.

M<sup>me</sup> BURLET (à la tribune).- Simplement pour préciser que le groupe CDH-CSP va s'abstenir sur l'amendement tel que proposé aujourd'hui mais estime néanmoins que la réflexion sur ce système de compensation mériterait d'être approfondie quant à son éventuelle application au niveau provincial.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame. Plus personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

**Document 07-08/54 : Modification n°6 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : ASBL « Service de Prévention et de Médecine du Travail des Communautés Française et Germanophone de Belgique »**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°1 : document 07-08/54. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du jeudi 29 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. FOCCROULLE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, le présent compte rendu fait suite à la réunion du bureau qui précédait notre séance plénière. Ce point avait comme unique sujet la mise en adéquation de la représentation provinciale au sein de l'ASBL « Service de Prévention et de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone de Belgique ».

Le nouveau règlement d'ordre intérieur du SPMT confère désormais un mandat d'administrateur à la Province au lieu de deux précédemment.

En application de la clé d'hondt, ce mandat aurait dû être attribué au groupe PS du Conseil provincial. Mais c'est une autre proposition qui a été faite à notre réunion du bureau. En l'espèce que ce mandat soit attribué au Député provincial en charge de la Santé, M. Georges PIRE.

Suite à cette présentation, un débat s'est ouvert et un membre du bureau est intervenu pour savoir pourquoi en l'espèce ici on n'appliquait pas la clé d'hondt alors que dans d'autres cas, on l'appliquait. La Présidente du Conseil a répondu en deux temps. Elle a répondu que cela reposait sur un accord politique qui jouait d'abord à la meilleure représentation possible de la Province en confiant ce mandat au député en charge des questions de santé surtout en particulier au débat nombreux au sein du SPMT.

Dans un deuxième temps, elle a rappelé que l'application de la clé d'hondt n'avait pas toujours été appliquée et notamment dans le secteur du logement social.

Enfin, un membre du bureau a souligné que ainsi cela représenterait un mandat de plus pour le député provincial concerné. Le Bureau s'est conclu par un vote de 7 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie pour votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe Ecolo

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/61 : Intercommunale SLF – Modifications statutaires**

(Voir rapport)

**Document 07-08/62 : Intercommunale SLF Finances – Modifications statutaires**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°2 : document 07-08/61 et point complémentaire n°3 : document 07-08/62. Ces points complémentaires soumis à la première commission en date du 26 novembre 2007, ont été regroupés à la demande des membres de la cette commission.

J'invite le rapporteur, M. Claude KLENKENBERG, à nous en faire connaître les conclusions.

M. KLENKENBERG, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, effectivement votre première commission s'est réunie pour analyser les modifications statutaires de la SLF et de la SLF Finances. Comme le directeur était invité, donc s'est avec beaucoup de plaisir que je vous ferais rapport à ce sujet, il y avait simplement le respect du nouveau cadre de la démocratie locale donc adapter les statuts en fonction de ce que souhaite la démocratie locale et enfin, plus particulièrement pour la SLF, cette modification consiste en la création d'un comité stratégique, d'un comité d'audit et c'est évidemment dans un soucis de bonne gouvernance et de transparence que la SLF a souhaité procéder à ces modifications.

Pour la SLF-Finances, ces modifications consistent également à la division du capital en catégories d'action, la désignation des administrateurs, le conseil d'administration, la création de ce comité d'audit, d'un bureau exécutif en lieu en place de son comité de direction et du comité d'investissement.

Nous proposons donc par 10 voix pour et 2 abstentions d'adopter ces modifications. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Pouvons-nous regrouper les deux votes, s'il vous plaît, Messieurs les Chefs de groupe ? Oui. Merci. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 07-08/57 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Opéra royal de Wallonie » (ORW) , pour l'année 2006**

(Voir rapport)

**Document 07-08/56 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Orchestre Philharmonique de Liège » (OPL), pour l'année 2006**

(Voir rapport)

**Document 07-08/58 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre dramatique de la communauté française – Centre européen de créations théâtrales et choregraphiques – Théâtre de la Place », pour l'année 2006**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire 4-5-6 de l'ordre du jour : document 07-08/57 – document 07-08/56 – document 07-08/58. Ces documents ont été soumis à l'examen de la troisième commission en date du mardi 27 novembre 2007. La Commission a décidé de regrouper ces points. J'invite le rapporteur, M. Antoine NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre troisième commission réunie ce mardi 27 novembre 2007 a poursuivi ses travaux en analysant les documents 07-08/57 – 56 – 58.

Le premier dossier concerne le rapport d'évaluation relatif au contrat programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL ORW pour l'année 2006. Un commissaire demande pourquoi le groupe Ecolo qui avait un représentant à l'assemblée générale avant les élections d'octobre 2006 n'en a plus aujourd'hui. Il demande sur quelle base la représentation a été établie. Il lui est répondu que la répartition s'est faite entre les trois partenaires à savoir : la Communauté française, la Ville de Liège et la Province de Liège tout en appliquant la clé d'hondt.

Il lui est également rappelé qu'auparavant la répartition se faisait au niveau Provincial, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, ceci en application stricte du code de la nouvelle démocratie.

Aucune autre intervention n'étant demandée, c'est par 11 voix pour et 2 abstentions que notre troisième commission vous propose d'approuver le rapport d'évaluation relatif au contrat programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL ORW.

Le deuxième document Le deuxième document concerne le rapport d'évaluation relatif au contrat programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL OPL, pour l'année 2006. Un membre de la commission demande que soit clarifié la différence entre le contrat programme et le contrat de gestion.

M. le Député provincial lui répond que le contrat programme a été établi avant le contrat de gestion entre la Communauté française, la Province de Liège et la Ville de Liège. L'exécution de ce contrat programme existe jusqu'à son expiration mais il contient toutefois la substance essentielle du contrat de gestion à savoir les droits et les obligations réciproques des partis.

Aucune autre question ou éclaircissement n'a été sollicité et c'est par le même vote que le dossier précédent que votre troisième commission propose à notre Assemblée d'approuver le rapport d'évaluation relatif au contrat programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL OPL. Donc c'est 11 voix pour et 2 abstentions.

Enfin, il n'y a eu ni remarque, ni question pour le troisième document analysé qui concerne le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Théâtre de la Place », pour l'année 2006. C'est donc par 11 voix pour et 2 abstentions que votre troisième commission vous propose de l'approuver. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. NIVARD. Qui souhaite intervenir ? Personne. Pouvons-nous passer aussi au vote des trois documents.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

#### **Document 07-08/59 : Mise en non-valeurs de créances fiscales**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°7 : document 07-08/59. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 28 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre septième commission, commission des finances et des services provinciaux, s'est réunie ce mercredi 28 novembre 2007 et a examiné au point 5 de son ordre du jour le document 07-08/59 intitulé « Mise en non-valeurs de créances fiscales ».

Les tentatives de récupération de créances faites par les services du receveur provincial et, le cas échéant, par huissier de justice, n'ayant pas abouti, il nous est proposé de porter ces créances en non-valeurs dans le compte budgétaire relatif à l'exercice 2007.

Il s'agit des créances suivantes :

1. Taxe sur les débits de boissons : exercices 1998 à 2006 pour un montant total de 41.875,85 euros.
2. Taxe provinciale sur les moteurs : exercice 2001 pour un montant total de 92, 74 euros.
3. Taxe provinciale sur les établissements dangereux : exercices 2001 à 2006 pour un montant total de 2.616,37 Euros.
4. Taxe industrielle compensatoire : exercices 1998 à 2006 pour un montant total de 1.037,99 Euros.
5. Taxe provinciale sur les permis de chasse : exercices 2003 à 2005 pour un montant total de 1.313,18 Euros.

Un commissaire demande alors s'il serait possible de connaître approximativement le pourcentage que représentent ces sommes proposées en non-valeurs par rapport à la recette totale escomptée, et ce particulièrement pour la taxe sur les débits de boissons pour laquelle on nous propose des non-valeurs pour un montant significativement plus important que pour les autres taxes.

Il lui est répondu que cette taxe est une de celles dont la perception est la plus difficile et qu'elle génère un taux de recouvrement de l'ordre de 93%. Les raisons en sont multiples mais on peut notamment citer le fait que ce secteur est en crise pour le moment et que les exploitants font preuve en général de peu de stabilité. Les autres taxes, par contre, génèrent un taux de recouvrement avoisinant les 96 à 97%.

Le Député en charge des finances de conclure en suggérant qu'il nous faudrait dorénavant fréquenter d'avantage ces débits de boissons dans l'espoir d'obtenir un meilleur rendement de cette taxe. Une discussion s'en suivit quant au problème d'image que la mise en œuvre de cette proposition pourrait générer en quoi il fut répondu qu'il n'était pas forcément nécessaire d'y consommer des boissons alcoolisées.

Plus aucune remarque ni question n'étant formulée, la commission procéda au vote de la proposition qui fut dès lors approuvée par 9 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie pour votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? M. le député LACROIX. De votre banc, je vous en prie.

M. Christophe LACROIX, Député provincial (de son banc).- Mes chers Collègues, je voudrais faire remarquer l'humour de M. BECKERS, chef de groupe Ecolo, il a bien ajouté ce que j'avais dit et on peut ajouter dans le texte que l'on peut y boire du coca cola. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Je vois que vous faites de la publicité. Qui souhaite encore intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/55 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre de secours médicalisé de Bra-Sur-Lienne**

(Voir rapport)

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°8 : document 07-08/55. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième commission en date du lundi 26 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, voici le rapport des échanges de la neuvième commission réunie ce lundi 26 novembre concernant le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre de secours médicalisé de Bra-Sur-Lienne en abrégé « CSM » ASBL.

Un rappel des fondements de l'action et le fonctionnement de l'ASBL nous a été présenté. Des précisions sont apportées nous faisant part d'une étude concernant une participation éventuelle des organismes de mutualité plus élevée et donc plus en corrélation avec les dépenses réelles de l'utilisateur.

M. le député rappelle que la Province soutient cette initiative depuis le début. Une action qui répond aux besoins réels notamment au vu du caractère rural de son implantation géographique mais aussi de sa proximité avec un axe routier très important.

Sans autre question, il nous a été demandé de confirmer la vérification de la réalisation, pour l'année 2006, des tâches minimales de service public et de marquer notre accord sur le rapport d'évaluation positif.

Il vous est demandé, chers collègues, de vous prononcer sur la position adoptée dans notre commission.

La commission donc positionnée par 10 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

## **VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée, en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal du 20 novembre 2007, je le déclare approuvé.

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis-clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis-clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. Les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis-clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle. Merci.

#### **VIII.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance close.

- La réunion est levée à 16 H 45'.

- Prochaine séance publique le jeudi 20 décembre 2007 à 15 H.